

Levée des sanctions économiques contre l'Argentine

Le gouvernement canadien a décidé de lever l'interdiction sur les importations en provenance de l'Argentine, et d'autoriser les crédits à l'exportation pour de nouvelles transactions avec ce pays.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, a annoncé cette décision le 22 juin à la suite de l'arrêt des hostilités dans l'Atlantique Sud. M. MacGuigan a précisé, cependant, que l'embargo sur le matériel militaire à l'Argentine restait en vigueur pour l'instant.

Le Canada avait décidé de prendre des sanctions économiques contre l'Argentine (annoncées le 12 avril dernier), de concert avec les pays des communautés européennes, parce que l'Argentine était en contravention du paragraphe (3) de l'article 2 de la Charte des Nations Unies exigeant des États membres qu'ils règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, et parce qu'elle avait refusé de se conformer à la résolution 502 du 3 avril 1982 par laquelle le Conseil de sécurité enjoignait aux parties de cesser immédiatement les hostilités et exigeait de l'Argentine qu'elle retire toutes ses forces des îles Falkland (îles Malouines).

M. MacGuigan a dit espérer que des ententes nouvelles confirmeront la cessation totale de toutes les hostilités et que les divergences de longue date entre l'Argentine et le Royaume-Uni soient réglées par le biais de négociations pacifiques.

Secours canadiens au Tchad

Le Canada versera \$500 000 à l'appui du programme de secours au Tchad du Bureau du coordinateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophes (UNDRO).

Les fonds, qui seront versés par le Programme d'assistance humanitaire internationale de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), serviront à l'établissement d'une infrastructure de transport nécessaire à la distribution des vivres et des médicaments.

Le Canada a déjà versé \$80 000, en janvier dernier, par l'entremise de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge (LSCR), pour soulager les victimes de la guerre civile et de la sécheresse, de même que \$750 000 au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR), en mars dernier, pour soutenir le rapatriement des réfugiés tchadiens.

Le budget vise à renforcer la confiance des investisseurs



Le ministre des Finances, M. Allan J. MacEachen (assis au centre), est applaudi par les membres du parti gouvernemental après la lecture du discours du budget. Assis à droite, on reconnaît le premier ministre Trudeau.

Le budget déposé à la Chambre des communes, le 28 juin, par le vice-premier ministre et ministre des Finances, M. Allan J. MacEachen, vise à une réduction plus rapide de l'inflation, au renforcement de la confiance des investisseurs et de l'entreprise; il vise aussi à venir en aide aux Canadiens les plus sérieusement affectés par la situation économique, tout en contrôlant le déficit budgétaire.

Les principales mesures proposées pour atteindre ces objectifs comprennent une limitation des augmentations de salaires dans la fonction publique fédérale, une stratégie visant à réduire les augmentations annuelles des revenus de 12 à 6 p. cent au cours des deux prochaines années et une réorganisation des priorités du gouvernement au chapitre des dépenses, de façon à assurer une aide accrue aux couches de la population les plus durement touchées par le chômage et les taux d'intérêt élevés.

Une stratégie pour réduire l'inflation

M. MacEachen a exprimé beaucoup de soucis au sujet des taux courants d'augmentation des prix et des salaires au Canada relativement à ceux que l'on trouve chez nos principaux partenaires commerciaux, en particulier les États-Unis, le Japon et la République fédérale d'Allemagne. Il propose donc une stratégie, sous l'égide du gouvernement fédéral,

visant à réduire l'inflation et les salaires.

Un programme de limitation des rémunérations dans le secteur public fédéral limitera les hausses de traitement des employés du gouvernement à 6 p. cent cette année et à 5 p. cent l'an prochain. Ce programme s'applique à toute la fonction publique fédérale, les ministres, députés, sénateurs, juges, les forces armées, la Gendarmerie royale du Canada et les entreprises de l'État. Les provinces seront invitées à prendre des mesures semblables.

Un plafond de 6 p. cent sur les augmentations des paiements sociaux indexés (à l'exception du crédit d'impôt pour enfant, du supplément de revenu garanti et des pensions aux anciens combattants) entrera en vigueur en janvier 1983. Il tombera à 5 p. cent en 1984. Ce plafond s'appliquera aussi aux bénéficiaires d'une pension de la fonction publique.

Un plafond de 6 p. cent sur l'indexation du régime fiscal des particuliers s'appliquera en 1983, puis de 5 p. cent en 1984.

Les agences fédérales qui réglementent les prix dans le domaine des transports, des communications, de l'alimentation et des autres biens et services sont priées d'adhérer aux objectifs du gouvernement et de ne s'en éloigner qu'en cas exceptionnel seulement. Les provinces seront invitées à faire de même.

Le Ministre a demandé à tous les Cana-